

Extrait du registre des délibérations

Séance du 25 Janvier 2021

Le vingt cinq Janvier deux mil vingt et un à 20 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , à la salle polyvalente Constant Guyon de notre Dame de Riez, lieu exceptionnel de cette séance, en raison des mesures sanitaires liées au COVID-19, sous la présidence de BESSONNET Hervé, Maire.

Présents : M. BESSONNET Hervé, Maire, Mmes : BESSONNET Séverine, BOUTET Nadège, NERAUDEAU Delphine, REMAUD Natacha, SAINTURAT Corinne, SIONNEAU Dominique, THIBAUD Stéphanie, MM : BRUN Jérôme, CROCHET Jean, DELEBARRE Maxime, LE GAL Alain, POTIER Jocelyn, THUE Alain

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : GARREAU Sabrina à Mme SIONNEAU Dominique, NIMESKERN Laurence à Mme BESSONNET Séverine, MM : MIGNE Hervé à M. POTIER Jocelyn, VITALIEN Anthony à M. CROCHET Jean
Excusé(s) : Mme DILLET Sabrina

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 19
- Présents : 14

Date de la convocation : 20/01/2021

Date d'affichage : 20/01/2021

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Sous-Préfecture des Sables d'Olonne

le : 27/01/2021

et publication ou notification

du : 27/01/2021

A été nommé secrétaire : M. DELEBARRE Maxime

Le procès verbal de la réunion précédente, a été adopté. Une observation a été faite par Mme Séverine BESSONNET. Une erreur de frappe est présente sur la délibération n° 2020_12_04 à savoir 1 er janvier 2020 au lieu de 1 janvier 2021. Nous avons procédé à la rectification du compte-rendu et celui-ci à été transmis aux conseillers municipaux.

Objet des délibérations

SOMMAIRE

- 1 - Salle polyvalente Constant Guyon - Travaux de rénovation énergétique, de restructuration et d'extension : validation de l'avant-projet définitif
- 2 - Salle polyvalente Constant Guyon - Travaux de rénovation énergétique, de restructuration et d'extension : validation du plan de financement et demandes de subventions au titre des DETR et DSIL 2021
- 3 - Salle polyvalente Constant Guyon - Travaux de rénovation énergétique, de restructuration et d'extension : fonds de concours communautaire de soutien et de relance
- 4 - Balayage mécanisé des caniveaux, des rues et places de la Commune de Notre Dame de Riez - Contrat de prestations de services
- 5 - Décisions prises en vertu du pouvoir de délégation donnée au Maire

réf : 2021 1 - Salle polyvalente Constant Guyon - Travaux de rénovation énergétique, de restructuration et d'extension : validation de l'avant-projet définitif

Par convention en date du 24 juin 2020, la commune de NOTRE DAME DE RIEZ a confié la mise à disposition des services construction et marchés publics de la communauté de communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie pour l'exercice du suivi technique, juridique et administratif de l'opération de rénovation énergétique et fonctionnelle de la salle polyvalente Constant Guyon.

Il a été confié une mission de maîtrise d'oeuvre au cabinet QUATTRO ARCHITECTES pour la réalisation de cet ouvrage.

Monsieur le Maire présente l'Avant-Projet Définitif et explique que le bâtiment comprend :

- Hall : 7,84 m²
 - Accueil : 85,97 m²
 - Salle de réunion 1/Bar : 99,31 m²
 - Dégagement : 4,12 m²
 - Sanitaires : 29,09 m²
 - Réserve : 8,48 m²
 - Local technique bar accueil : 2,24 m²
 - Chaufferie : 6,30 m²
 - Cuisine : 75,78 m²
 - Rangement vaisselle : 7,56 m²
 - Chambre froide : 5,78 m²
 - Réserve sèche : 4,86 m²
 - TGBT : 0,71 m²
 - Sanitaires vestiaires perso rangement et déchets du jour : 15,5 m²
 - Local ménage : 6,54 m²
 - Grande salle : 321,12 m²
 - Scène : 97,38 m²
 - SAS entre salle et accueil : 4,91 m²
 - SAS 02 vers extérieur : 3,55 m²
 - Rangement 1 : 17,33 m²
 - Rangement 2 : 17,94 m²
 - Salle de réunion 2 : 31,31 m²
 - Placards salle de réunion 2 : 4,38 m²
 - Salle de réunion 3 : 59,62 m²
 - Rangement salle de réunion 3 : 11,10 m²
 - Sanitaire 2 : 4,45 m²
 - DGT : 21,99 m²
 - Loges : 16,13 m²
 - Sanitaires douches loges : 4,19 m²
 - Local technique DF grande salle : 4,68 m²
 - Local technique DF salles réunions : 2,20 m²
- Pour une surface totale de 982,36 m².

Monsieur le Maire propose que l'Avant-Projet Définitif soit approuvé.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Valide l'Avant-Projet Définitif présenté et le coût prévisionnel des travaux arrêté à 1 164 365,00 € HT,
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour effectuer tous les actes et prendre toutes décisions relatives à ce dossier.

A l'unanimité (pour : 18 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2021 2 - Salle polyvalente Constant Guyon - Travaux de rénovation énergétique, de restructuration et d'extension : validation du plan de financement et demandes de subventions au titre des DETR et DSIL 2021

Dans le cadre des travaux de rénovation énergétique, de restructuration et d'extension de la salle polyvalente Constant Guyon, Monsieur le Maire présente aux conseillers municipaux l'estimation des travaux au stade DCE établie par l'architecte.

Le montant des travaux s'élève à 1 240 000,00 euros HT.

Le plan de financement prévisionnel est ainsi modifié :

<i>DÉPENSES</i>		<i>RECETTES</i>	
Travaux	1 240 000,00 €	PRÉFECTURE DETR 2021	400 000,00 €
Maîtrise d'oeuvre	99 789,00 €	PRÉFECTURE DSIL 2021	148 000,00 €
Assistance à maîtrise d'ouvrage	22 000,00 €	RÉGION Pays de Loire Investissement communal	75 000,00 €
Etudes	20 696,00 €	DÉPARTEMENT Vendée Territoire Enveloppe complémentaire	26 324,00 €
Travaux complémentaires	93 415,00 €	CDC PAYS DE ST GILLES Fonds de concours Plan de relance	250 000,00 €
TOTAL HT	1 475 900,00 €	SYDEV	50 000,00 €
TVA	295 180,00 €	FCTVA	290 527,96 €
TOTAL TTC	1 771 080,00 €	Emprunt	350 000,00 €
		Autofinancement	181 228,04 €
		TOTAL	1 771 080,00 €

Le Conseil Municipal, après vote à l'unanimité,

- Approuve le plan de financement ci-dessus,
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter auprès de la Préfecture de la Vendée une subvention au titre de la DETR 2021 pour un montant de 400 000,00 euros et par conséquent modifier la délibération n° 2020_12_08,
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter auprès de la Préfecture de la Vendée une subvention au titre de la DSIL 2021 pour un montant de 148 000,00 euros et par conséquent modifier la délibération n° 2020_09_02,
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes décisions relatives à ce dossier.

A l'unanimité (pour : 18 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2021 3 - Salle polyvalente Constant Guyon - Travaux de rénovation énergétique, de restructuration et d'extension : fonds de concours communautaire de soutien et de relance

Dans le cadre des travaux de rénovation énergétique, de restructuration et d'extension de la salle polyvalente Constant Guyon, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter un fonds de concours auprès de la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie au titre du Fonds de concours "Plan de relance et de soutien".

Monsieur sollicité et inscrit au plan de financement : 250 000 €

Montant à percevoir : 125 000 €

Le Conseil Municipal, après vote à l'unanimité, décide :

- de solliciter auprès de la Communauté de Communes du Pays de St Gilles Croix de Vie un montant de 250 000,00 € au titre du fonds de concours "Plan de relance et de soutien" pour le projet de travaux de rénovation énergétique, de restructuration et d'extension de la salle polyvalente Constant Guyon,
- donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour effectuer toutes décisions relatives à ce fonds de concours.

A l'unanimité (pour : 18 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2021 4 - Balayage mécanisé des caniveaux, des rues et places de la Commune de Notre Dame de Riez -

Contrat de prestations de services

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal du besoin de renouvellement du contrat de prestations de services pour le balayage du bourg (caniveaux, rues et places).

Monsieur Jean CROCHET, adjoint à la voirie, présente l'objet du contrat.

Plusieurs devis sont présentés.

Le Conseil Municipal, après vote à l'unanimité, décide :

- de retenir la Société COVED de Pont Saint Martin pour un montant annuel de 18 149,34 € TTC (Février à Décembre 2021),
- autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de prestations de services.

A l'unanimité (pour : 18 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2021 5 - Décisions prises en vertu du pouvoir de délégation donnée au Maire

Monsieur le Maire fait part au Conseil des décisions prises en vertu de la délégation de pouvoirs qui lui a été donnée par le Conseil Municipal conformément à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Le Conseil Municipal,

- après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire,

- vu la délibération du Conseil Municipal n°2020_05_04 du 25 mai 2020 relative aux délégations du conseil municipal au Maire,

PREND ACTE des décisions municipales suivantes :

- 2020_57 : Droit de préemption urbain

Monsieur le Maire a renoncé à préempter la propriété cadastrale section A n° 2531/2532/2533/2534/2535/2536, appartenant à M. RENAudeau Jean-Paul, située 2535 route des Garateries.

- 2020_58 : Droit de préemption urbain

Monsieur le Maire a renoncé à préempter la propriété cadastrale section A n° 2505, appartenant à M. CADIOU Pascal, située 4 allée des Fougères

- 2020_59 : Aménagement de la zone de loisirs : mise en conformité des jeux et acquisitions de matériel

Monsieur le Maire a retenu la Société PLAYGONES de Rochetoirin (38) pour la maintenance des jeux de l'aire de loisirs ainsi que pour l'acquisition de pièces de remplacement pour un montant de 7 160,40 euros TTC.

- 2021_1 : Droit de préemption urbain

Monsieur le Maire a renoncé à préempter la propriété cadastrale section AC n° 111, appartenant à M. et Mme GUERINEAU Alain, située 1 impasse des Joncs .

- 2021_2 : Droit de préemption urbain

Monsieur le Maire a renoncé à préempter la propriété cadastrale section A n° 2085, appartenant à Mme COLES Janes, située 5 impasse du Chevreuil.

- 2021_3 : Vestiaires du Foot - Prestation de maîtrise d'oeuvre

Monsieur le Maire a retenu le Cabinet d'architecture 2A-BG de Brétignoles Sur Mer pour un montant de 8 400 € HT.

- 2021_4 : Aménagement Zone de loisirs : acquisition d'un jeu

Monsieur le Maire a retenu la Société PLAYGONES de Rochetoirin (38) pour l'acquisition d'une structure de jeux Stilium Tamy Slide pour un montant de 7 432,80 € TTC.

A l'unanimité (pour : 18 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses :

Complément de compte-rendu:

* Ilot de la Pesée : Monsieur le Maire présente aux élus l'analyse des offres de l'étude de faisabilité du projet d'aménagement de l'ilot de la Pesée adressé par l'Etablissement Public Foncier.

* Antennes relais :

- Inauguration de l'antenne relais ORANGE : jeudi 11 février 2021 (élus et personnel communal en respect des gestes barrières).

- Nous avons reçu deux autres demandes d'installations d'antennes relais : ORANGE et BOUYGUES TELECOM.

* Station d'épuration à GIVRAND : pose de la 1ère pierre samedi 23 janvier 2021.

* Prochaines réunions (sous réserve de modification) :

Commission Finances : lundi 3 mars 2021 à 19h00

Prochain conseil municipal : lundi 29 mars 2021 à 20h30

* Monsieur Maxime DELEBARRE informe l'assemblée de sa démission de conseiller municipal.

En mairie, le 27/01/2021

Le Maire

Hervé BESSONNET

